

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal de DENNEY Du 19 Mars à 20h00

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Vu l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, la séance s'est déroulée dans la salle des fêtes de DENNEY située 76 Grande Rue.

En période de crise sanitaire : autorisé 2 pouvoirs par personne

Présents : Mrs et Mmes : MORGEN Jean-Paul, FERNANDEZ Dorothée, BOUT Jean-Pierre, VAUTHEROT Thierry, GASPARI Christelle, LUGAN Ludovic, MAGAGNA Livio, MEY Béatrice, FRANÇOIS Éric, VUILLAUMIE Elisabeth, M. CHATILLON Ludovic, GOCTU Aysun, SCHERRER Samantha.

Excusés :

M. PERIAT Fabrice a donné procuration à M. MORGEN Jean-Paul

M. EHRET Christophe a donné procuration à M. MORGEN Jean-Paul

M. le Maire ouvre la séance, il a procédé en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal, M. LUGAN Ludovic ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : vote des taux d'imposition locales, le document émis par la DGFIP étant arrivé par dématérialisation ce jour.

1) Approbation PV du 25 janvier 2021

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la dernière séance du Conseil en date du 25 janvier 2021.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2021 tel qu'il a été présenté.

2) ONF programme de travaux 2021

M. le Maire présente au conseil un devis de l'ONF concernant le programme ordinaire pour l'année 2021. Il est prévu des travaux sylvicoles sur la parcelle 8.r, des travaux de maintenance sur les parcelles 8 a.f, 8.r , 19.a2 ainsi que des travaux d'infrastructures sur les parcelles 21.r , 9.af.

Le montant total du devis s'élève à 1 259.60 € ht,

Après concertation, le conseil à l'unanimité,

Valide le programme ordinaire proposé par les services de l'ONF.

3) Approbation du compte de gestion du lotissement des Roseaux 2020

M. le Maire rappelle que les opérations inscrites au budget du lotissement ont été transférées dans le budget principal de la commune de l'exercice 2019.

De ce fait, aucune opération ne figure au compte de gestion du lotissement des Roseaux sur l'exercice 2020.

A l'unanimité, le conseil municipal, adopte le compte de gestion 2020 de la trésorerie pour le lotissement des Roseaux.

4) Approbation du compte administratif du CCAS

Le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2020 lequel permet la comparaison entre les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article et le total des émissions des titres de recettes ou de mandats réalisés en 2020. Il se résume comme suit :

	Recettes (€)	Dépenses (€)	solde
Fonctionnement 2020		808.80	
Report exercice 2019	3 603.66		2 794.86 €
TOTAL	3 603.66	808.80	2 794.86 €

Le Maire se retire de la salle (il ne peut pas prendre part au vote) laisse la parole au Président de séance M. BOUT Jean-Pierre, qui en l'absence de question supplémentaire, soumet au vote le compte administratif 2020 du CCAS.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif 2020 de la commune et arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

5) Approbation du compte de gestion du CCAS 2020

La trésorerie a fait parvenir son compte de gestion pour l'exercice 2020. Les opérations décrites concordent avec celles réalisées par le CCAS et n'appellent aucune observation. Les résultats du compte sont en tous points identiques à ceux du compte administratif 2020.

A l'unanimité le conseil municipal, adopte le compte de gestion 2020 du Trésorier Public.

6) Approbation du compte administratif de la commune 2020

Le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2020 lequel permet la comparaison entre les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article et le total des émissions des titres de recettes ou de mandats réalisés en 2020. Il se résume comme suit :

	Recettes (€)	Dépenses (€)	Solde €
Fonctionnement 2020	363 537.51	343 366.37	
Report exercice 2019	107 110.31		127 281.45
Investissement 2020	419 140.62	104 508.59	
Report exercice 2019		292 399.98	22 232.05
TOTAL	984 006,83	873 253,39	149 513.50

Le Maire se retire de la salle (il ne peut pas prendre part au vote) laisse la parole au Président de séance M. BOUT Jean-Pierre, qui en l'absence de question supplémentaire, soumet au vote le compte administratif 2020 de la commune.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif 2020 de la commune et arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

7) Approbation du compte de gestion de la commune 2020

La trésorerie a fait parvenir son compte de gestion pour l'exercice 2020. Les opérations décrites concordent avec celles réalisées par la municipalité et n'appellent aucune observation. Les résultats du compte sont en tous points identiques à ceux du compte administratif 2020.

A l'unanimité le conseil municipal, adopte le compte de gestion 2020 du Trésorier Public.

8) Affectation du résultat 2020

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de : 127 281.45 €, rappelant la dissolution du CCAS au 31/12/2020 et le transfert du budget du CCAS sur le budget communal,

Et après avoir examiné le compte administratif du CCAS, constatant que le compte administratif du CCAS fait apparaître un excédent de 2 794.86 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement sur l'exercice 2021 comme suit :

001 Investissement recette : 22 232.05 €

002 Fonctionnement recette : 130 076.31 € (127 281.45 + 2 794.86)

9) Vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes foncières pour l'année 2021,

Vote les taux d'imposition suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 25.02 % (8.30 % = taux 2020 + 16.72 taux départemental)

- Taxe foncière (non bâti) : 34.94 %

Représentant pour la commune un montant de 190 690 € de ressources de fiscalité directe locale.

- Autorise le Maire à signer tout document s'y rattachant.

10) Budget communal primitif 2021

M. le Maire commente le projet du budget 2021 proposé par la commission finance :

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif 2021 ci-dessous :

FONCTIONNEMENT Recettes (€)

002 Excédent antérieur reporté	130 076.31
013 Atténuations de charges	20 036.00
042 opérations d'ordre entre section	3 330.00
70 Produits des services	3 575.90
73 Impôts et taxes	268 456.60
74 Dotations et participations	59 364.19
75 Autres produits gestion courante	5 200.00
76 Produits financiers	1.00
TOTAL	490 040.00

FONCTIONNEMENT Dépenses (€)

011 Charges à caractère général	128 800,82
012 Charges de personnel	152 399.00
023 Virement section d'investissement	57 836.44
042 Opérations d'ordre entre sections	2 629,33
65 Autres charges de gestion courante	146 583.00
66 Charges financières	1 416.41
67 Charges exceptionnelles	375.00
TOTAL	490 040.00

INVESTISSEMENT Recettes (€)

001 Solde d'exécution d'investis. reporté	22 232.05
021 Virement de la section de fonction.	57 836.44
024 Produits des cessions	60 000.00
040 Opérations d'ordre entre section	2 629,33
10 Dotations Fonds divers	73 818.74
13 Subventions d'investissement	57 568.44
TOTAL	274 085.00

INVESTISSEMENT Dépenses (€)

040 Opération d'ordre entre section	3 330.00
16 Remboursement d'emprunts	22 861.00
20 Immobilisations incorporelles=RAR 2020	4 620,00
21 Immobilisations corporelles	243 274.00
TOTAL	274 085.00

11) Grand Belfort : projet école e-péris&scholl convention de mise à disposition du CLA

Le Maire laisse la parole à Mme FERNANDEZ Dorothée qui présente le projet : L'action « e-PERI&SCHOLL » mise en place par les communautés d'Agglomération du Grand Belfort et du Pays de Montbéliard Agglomération, chacune sur leur ressort territorial et l'appui de Numerica, du Pavillon des Sciences et de l'UTBM.

Cette action propose à chaque commune qui le souhaite de bénéficier pour son école d'une session de 10 ateliers périscolaires numériques de 1h30 répartie sur un trimestre, avec des ateliers de robotique, programmation, conception 3 D en permettant, par exemple aux enfants d'imaginer dessiner et fabriquer un objet via une imprimante 3 D, de programmer des objets connectés.

Ces ateliers sont destinés aux élèves de CE et de CM. Il s'agit d'un programme sur 3 ans (2021, 2022 et 2023). Le grand Belfort assure le pilotage global de l'action périscolaire numérique à l'échelle de ses 52 communes, elle garantit son financement dans le cadre de sa contractualisation avec l'Etat et la Région.

La réalisation de ces ateliers supposant la mise à disposition de locaux adaptés par les communes concernées, il a été décidé de la conclusion d'une convention.

Après concertation, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une salle équipée de prises électriques et d'un accès wifi, soit la salle de la médiathèque à l'école ou à défaut la salle des fêtes.

12) Questions et informations diverses

Réfection de l'orgue à l'église de Phaffans :

M. Thierry VAUTHEROT représentant la commune au sein du Syndicat de la Baroche, informe que le projet est estimé à 250 000 €, il n'a pas plus de renseignement à ce jour concernant le financement de cette opération.

Association Foncière de Fontaine : le montant que la commune doit verser à cette association (pour l'entretien des chemins) semble élevée 1 047 €.

M. Thierry VAUTHEROT a adressé un courrier à l'Association afin de connaître les critères servant à la facturation, aucune précision à ce jour.

Eclairage public : M. le Maire rappelle la décision prise par le conseil pour remplacer les luminaires actuels par des LED. Le montant ne devra dépasser 40 000 € HT pour la 1^{ère} tranche concernant 87 luminaires, la 2^{ème} tranche concernera 85 luminaires.

Suite à la demande de subvention sollicitée auprès du Département au titre du plan de relance à hauteur de 50 % du montant HT, le département autorise le démarrage des travaux.

La demande de subvention sollicitée auprès de Territoire Energie est en cours, montant pouvant être obtenu 25 % du montant HT.

Sur proposition d'un fournisseur, pour essai 3 LED viennent d'être changés, 2 au carrefour RD83 et 1 à l'angle rue du Bromont RD83.

Dossier stérilisation des chats :

L'Association Brigitte Bardot, s'engage à prendre en charge 50 % des frais.

Covid 19 : M. le Maire rappelle que toutes les personnes de DENNEY de plus de 75 ans ont été contacté par Mme Dorothée FERNANDEZ et lui-même, toutes ces personnes sont vaccinées contre la COVID 19, sauf 3 qui n'ont pas souhaité recevoir le vaccin.

Réalisation de trottoir Grande Rue : dossier en cours.

Séance levée à 23H00